



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le réseau
de transport
d'électricité

PROJET D'ÉOLIENNES FLOTTANTES EN MÉDITERRANÉE ET LEUR RACCORDEMENT

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES

26 mars 2025, NARBONNE

La réunion s'est tenue en présentiel dans la salle des fêtes de la Salle Lacroix du Palais du Travail de Narbonne, de 18h à 20h. Elle a réuni une cinquantaine de participants.

► Introduction

Rémi RECIO, sous-préfet de Narbonne

Il salue l'ensemble des participants et les remercie pour leur présence. Il indique que la réunion est consacrée aux projets des deux parcs éoliens flottants au large de la mer Méditerranée. Il souligne que ces projets constituent un levier essentiel pour la transition énergétique ainsi que pour le développement industriel.

Il précise que les échanges porteront également sur le raccordement mutualisé au réseau public de transport d'électricité (RTE). Il met également en avant les enjeux majeurs liés à ces projets, qu'ils soient financiers, industriels ou territoriaux, en insistant sur leur impact à la fois à l'échelle macro et locale.

Mathias BOURRISSOUX, garant de la Commission Nationale du débat public

Il rappelle le rôle de la CNDP et souligne son accompagnement du projet depuis la phase du débat public. Il insiste sur sa mission de garantir une information claire et une participation élargie du public, incluant aussi bien les parties prenantes que les citoyens.

Il rappelle que la CNDP ne prend pas part au débat public, mais veille à assurer la transparence de l'information ainsi qu'à garantir des modalités de concertation permettant à chacun de s'exprimer.

Frederic AUTRIC – Direction de projet éolien flottant – DREAL Occitanie

Il souligne que la France fait face à trois défis énergétiques majeurs : la souveraineté, la compétitivité et l'accélération de la lutte contre le changement climatique. Il exprime la volonté du gouvernement de faire de la France l'un des premiers grands pays industriels à sortir des énergies fossiles d'ici 2050.

Il affirme que cet enjeu énergétique nécessitera un effort conjoint de réduction des consommations, de décarbonation des systèmes de production et de développement d'une énergie décarbonée. Il évoque l'augmentation prévue de la consommation d'électricité en 2050 et insiste sur le rôle clé que joueront les éoliennes en mer, destinées à représenter 20 % de la production électrique à cette échéance.

Il précise que l'État est chargé de définir le projet, son volume et son emplacement, tandis que RTE assure le raccordement électrique en tant que maître d'ouvrage. Il rappelle que ce projet a été initié il y a dix ans pour la mer Méditerranée.

Il présente ensuite les différents projets et appels d'offres et indique que Monsieur Rémi CHECCHIN reviendra dessus ultérieurement.

Jean-Mathieu KOLB, Directeur du projet des Eoliennes flottantes d'Occitanie (EFLO) - Ocean Winds

Le projet des Eoliennes flottantes d'Occitanie (EFLO), d'une puissance d'environ 250 MW, a été attribué à Ocean Winds et la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts) par le Ministère de l'Energie suite à l'Appel d'Offre éolien en mer n°6 (AO6) fin 2024.

Il revient sur l'histoire d'Ocean Winds, issue de la fusion des activités dans l'éolien en mer d'Engie, grand groupe énergétique français, et d'EDPR, le 4^e opérateur éolien mondial. Il souligne la présence de l'entreprise dans 8 pays et 3 continents, avec une implantation forte en France.

Il précise qu'Ocean Winds est l'actionnaire majoritaire (90 %), au côté de la Banque des Territoires (10 %) qui est un partenaire historique déjà présent à ses côtés sur les projets en cours de construction au large de la Vendée et de la Normandie, ainsi que du pilote EFGL au large de Leucate.

Il introduit en précisant que l'appel d'offres fixe un cadre tout en donnant de la flexibilité et présente, à l'aide d'un diaporama, la zone d'implantation du projet, qui est fixée. Les éoliennes du projet EFLO seront situées à 32 km de Narbonne-Plage, 30 km du littoral audois et 40 km des Pyrénées-Orientales, avec une distance minimale de 25 km au niveau du Cap d'Agde. Le projet, d'une capacité d'environ 250 MW et au maximum de 280 MW, respectera un plafond de 19 éoliennes maximum, conformément au cahier des charges. Au stade de l'offre, il a été envisagé d'installer des éoliennes moins nombreuses mais d'une puissance de 20 MW, plutôt que 19 éoliennes d'environ 15 MW, permettant ainsi de réduire leur nombre à une douzaine environ. Ces installations couvriront la consommation de près 500 000 habitants, soit un tiers des populations cumulées de l'Aude et de l'Hérault. Les caractéristiques techniques du projet sont encore à définir via les nombreuses études encore à venir.

En outre, le projet va s'inscrire dans un temps long, de nombreuses étapes sont encore à franchir, ce qui laisse le temps à la concertation. Jusqu'à l'automne 2026, les données de caractérisation environnementale du site de projet, fournies au fur et à mesure par l'Etat, seront collectées avant le dépôt des demandes d'autorisation à l'automne 2026. Les choix techniques et industriels seront finalisés à l'horizon 2028/2029, pour une construction estimée à trois ans et une mise en service en 2032 au plus tôt.

Enfin, il souligne les engagements pris par le consortium en matière de développement environnemental, territorial et économique. Sur un budget total de 25 millions d'euros, 2,5 millions seront dédiés à un fonds biodiversité et 22,5 millions pour des mesures environnementales dites « Eviter-Réduire-Compenser » et leur suivi. Par ailleurs, 5M€ seront consacrés au financement d'actions territoriales en Région dont au moins la moitié dans l'Aude et l'Hérault (formation, emploi, tourisme, culture, patrimoine, transition énergétique). Un engagement de 10 millions d'euros est prévu pour le financement ou l'investissement participatif. Par ailleurs, il précise que 10% des prestations seront confiées à des PME en phase de développement et construction d'une part, puis d'exploitation et maintenance d'autre part, et que 400 000 heures

seront dédiées à l'insertion professionnelles et à l'apprentissage. Il insiste également sur l'inscription du projet dans la « Charte d'engagement pour contribuer à la structuration régionale d'une filière industrielle française » à l'initiative des représentants des acteurs économiques des territoires pour la filière des énergies marines renouvelables (dont Ad'Occ et Wind'Occ en région Occitanie).

Thomas BORDRON, Responsable du développement du projet EFLO - Ocean Winds

Il souligne que le 1^{er} jalon majeur est le dépôt des demandes d'autorisations à l'automne 2026. Dans ce cadre, le document clé à produire est l'étude d'impact sur l'environnement, un document volumineux de plusieurs milliers de pages, réalisé par la société Egis, basée à Montpellier. Cette étude se concentrera sur quatre composantes majeures de l'environnement : le milieu physique, le milieu naturel, le milieu humain, ainsi que le paysage et le patrimoine. Il précise que les trois objectifs principaux de cette étude sont de caractériser l'état du milieu, d'évaluer les impacts et de définir des mesures pour les éviter, les réduire et si nécessaire, de les compenser, mais également de définir des mesures de suivi. À ce jour, environ quarante éoliennes flottantes sont en service dans le monde, mais la connaissance repose aussi sur les 7 500 éoliennes en mer fixées sur les fonds marins existantes en Europe, dont certaines depuis plus de 30 ans. Cette expertise cumulée permettra une étude d'impact plus pertinente. L'objectif est de limiter l'impact du projet. Il insiste sur l'importance d'échanger avec les parties prenantes du territoire pour expliquer la mise en place du projet et avancer ensemble. Il évoque deux événements à venir ces prochains mois : le Mondial du Vent, du 16 au 21 avril, où un stand Ocean Winds sera présent, ainsi que la mise en place d'un point d'information à Port-la-Nouvelle de mai à fin juillet, lors de l'assemblage des éoliennes du projet EFGL. Cette phase étant très visuelle, il y voit une opportunité d'expliquer nos projets d'éolien flottant et peut-être, de susciter des vocations. Enfin, il annonce la mise en place d'outils d'information accessibles à tous via les réseaux sociaux, une newsletter et un site internet.

► Premier temps d'échanges avec le public

Gérard BOURDET de l'Académie des Sciences et Lettres Montpellier, Il souhaite avoir une comparaison entre le coût de revient d'une éolienne terrestre et d'une éolienne terrestre.

Frédéric AUTRIC, directeur de projet éolien flottant – DREAL Occitanie

Il dit qu'actuellement, le coût moyen d'une éolienne terrestre est d'environ 70 à 80 euros par MWh, tandis qu'en mer, l'offre remportée par Ocean Winds fixe le prix à 92,7 euros par MWh. Il explique que le coût plus élevé s'explique par le caractère innovant des éoliennes flottantes, sachant que sur le posé, le dernier appel d'offres a été emporté à 45 7 euros par MWh. Il insiste sur la capacité de production d'électricité, qui est deux fois plus importante en mer qu'à terre. Cette performance est en partie due aux infrastructures, notamment aux éoliennes qui culminent à 300 mètres de

hauteur et qui reposent sur des flotteurs dont la taille équivaut à deux terrains de football. Il rappelle également que ces installations seront situées loin des côtes, là où les vents sont plus réguliers et plus forts.

Jean-Marie MONNIER, vice-président à l'agglomération du Grand Narbonne, Il félicite l'ensemble de l'équipe pour la qualité du projet. Il s'interroge sur la possibilité de fabriquer la mécanique de ces éoliennes en Occitanie.

Jean-Mathieu KOLB, Directeur du projet des Eoliennes flottantes d'Occitanie (EFLO) - Ocean Winds

Il souligne leur attachement aux territoires et leur volonté les retombées locales et nationales. Il met en avant la concurrence à l'échelle internationale, chaque pays cherchant à se positionner, et insiste sur les compétences intéressantes déjà présentes dans différentes régions, notamment au Havre où sont par exemple construites les éoliennes qu'installe Ocean Winds au large de la Vendée et de la Normandie, et qu'il convient de pérenniser. Sur les compétences, il explique par exemple que le projet Mécène, dédié aux régions Occitanie et PACA, vise notamment à identifier les organismes de formation existants qui pourraient répondre aux besoins des métiers de l'éolien offshore. Selon lui, c'est notamment par disponibilité de personnes formées que des entreprises seront incitées à s'implanter et à se développer dans la région.

Frédéric AUTRIC, directeur de projet éolien flottant – DREAL Occitanie

Il rappelle que Jean Castex, alors Premier ministre, s'était déplacé à Port-la-Nouvelle le 14 mars 2022 pour annoncer la suite du débat public. Ce jour-là, Barbara Pompili, ministre de l'Énergie, avait également signé le pacte éolien en mer. Il souligne que l'engagement de l'État visait à offrir une visibilité sur le développement de l'éolien en mer. Il indique que la filière s'est engagée à générer 50 % de retombées économiques en contenu local. Toutefois, il précise que ces projets sont régis par des appels d'offres européen qui ne permettent pas de favoriser le marché.

Un habitant de Narbonne s'interroge sur le temps nécessaire, en mois ou en années, pour que l'ensemble du projet compense l'énergie investie dans sa construction. Il questionne également s'ils disposent d'une estimation sur cet ordre de grandeur. Il demande ensuite sur les émissions de CO2 prévues par kWh produit, en comparaison avec le réseau électrique français actuel. Enfin, il questionne l'impact environnemental du projet, notamment sur la faune.

Jean-Mathieu KOLB, Directeur du projet des Eoliennes flottantes d'Occitanie (EFLO) - Ocean Winds

Il indique qu'au stade d'avancement du projet, il est difficile d'obtenir des chiffres exacts concernant le retour énergétique sur les émissions de CO2. Il rappelle que pour pouvoir candidater, il était nécessaire d'être en mesure de respecter des seuils pour la phase construction et la phase d'exploitation. Il dit que toutefois, les estimations

globales pour des projets similaires indiquent un temps de retour énergétique d'environ un à deux ans. Lors de la première phase d'études, la durée estimée était d'environ vingt mois, mais une étude plus approfondie permettra de connaître ces chiffres de manière plus précise. En ce qui concerne le projet pilote EFGL, également porté par Ocean Winds et la Banque des Territoires, le bilan carbone a été calculé à 24 grammes d'équivalent CO2 par kWh, tandis qu'en France l'année dernière, il était de 49 grammes. Ainsi, trois éoliennes produisent deux fois moins de CO2 par kWh que la moyenne énergétique française au stade pilote et on peut raisonnablement estimer qu'un projet commercial fera encore mieux.

Thomas BORDRON, Responsable du développement du projet EFLO - Ocean Winds

Il se penche sur l'aspect de la compensation environnementale et indique qu'ils doivent continuer à travailler ensemble avec les associations et organismes pour explorer l'étendue des possibilités. Il prend l'exemple du projet pilote d'EFGL, où, en mesures compensatoires, ils ont mis en place la création d'îlots de nidification par l'intermédiaire du Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie. Il précise que cela peut être une mesure de compensation utilisée dans ce cas, mais qu'elle n'est peut-être pas adaptée à tous les territoires.

Habitant de Narbonne Il s'interroge sur le coût de 250 mégawatts, en proposant l'idée que ce montant pourrait se situer entre 300 et 400 millions d'euros.

Jean-Mathieu KOLB, Directeur du projet des Eoliennes flottantes d'Occitanie (EFLO) - Ocean Winds

Il parle ici d'un budget global, en incluant les phases d'études, et indique que cela frôle le milliard d'euros.

Habitant de Narbonne Il revient sur le fait que sa question est davantage centrée sur l'ouverture à l'investissement public ou départemental, estimant que cela semble léger par rapport aux investissements globaux du projet.

Jean-Mathieu KOLB, Directeur du projet des Eoliennes flottantes d'Occitanie (EFLO) - Ocean Winds

Il indique que cela peut sembler petit, mais précise qu'il s'agit d'un projet industriel risqué. Toutefois, il ajoute que, même s'ils participent à moindre mesure, ceux qui s'engagent sont présents autour de la table, ce qui leur permet de suivre l'avancée des travaux et de voir comment le projet progresse.

Daniel BOUSTRAIN, citoyen Il s'interroge sur la partie financière du projet, en commençant par l'engagement en faveur du territoire. Il revient sur le chiffre de 25 millions évoqué pour les actions en faveur de l'environnement et 5 millions pour des actions sur le territoire. Il demande si les financements

seront liés à l'étude d'impact et s'ils ont fixé des jalons. Il s'interroge également sur la possibilité d'introduire de l'actionnariat, comme cela peut être proposé par l'État pour des projets terrestres.

Jean-Mathieu KOLB, Directeur du projet des Eoliennes flottantes d'Occitanie (EFLO) - Ocean Winds

Il précise que les 25 millions d'euros de fonds sont répartis en deux volets : 2,5 millions dédiés au fonds de biodiversité pour améliorer la connaissance sur la biodiversité locale, et 22,5 millions pour le dispositif de mesures dites « Eviter-Réduire-Compenser » (ERC), visant à éviter, réduire et compenser les impacts du projet. Il souligne que ces enjeux seront intégrés aux études et que l'État a fixé le cadre tarifaire. Il indique que les 5 millions d'euros pour les actions territoriales seront mobilisés sur les quinze prochaines années, dont 30 % avant la mise en service, pour financer des thématiques déjà listées dans le cahier des charges, par exemple éducation, formation, culture, patrimoine et transition énergétique.

Enfin, il précise que 10 millions d'euros seront investis soit via des levées de fonds participatives avant la mise en service, avec plusieurs collectes envisagées pour impliquer les citoyens, soit via de l'investissement participatif visant à faire entrer au capital du projet des collectivités via par exemple des sociétés d'économie mixtes comme Ocean Winds l'a fait par exemple sur le projet vendéen.

Frédéric AUTRIC, directeur de projet éolien flottant – DREAL Occitanie

Il complète et précise que sur les 25 millions d'euros, une part minimale a été fixée par l'État comme engagement obligatoire pour les développeurs. Il rappelle que ces 25 millions incluent un fonds de biodiversité opéré par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, destiné à financer des études sur l'impact et le développement des projets sur les écosystèmes. Un chef de projet sera dédié à cette mission au sein de l'Agence.

Il insiste sur la nécessité de structurer les financements d'actions du territoire afin qu'ils répondent aux attentes locales et aient un réel impact.

Habitant de Narbonne, il questionne sur l'avenir des éoliennes. Il mentionne avoir observé une baisse de projets dans d'autres pays et souhaite des précisions sur l'impact de cette tendance sur ce projet en question.

Frédéric AUTRIC, directeur de projet éolien flottant – DREAL Occitanie

Il apporte un premier élément de réponse en soulignant que cela vient principalement du fait que dans certains pays il y a peu de réponses aux appels d'offres, ce qui n'est pas le cas en France. Il précise que le tarif auquel s'engage le candidat présente deux avantages : le premier est un **complément de rémunération garanti** si le prix de vente de l'électricité est inférieur au tarif d'achat. Pour donner un exemple, si une entreprise gagne l'appel d'offres avec un tarif d'achat de 100 euros du MWh, et que l'électricité

est vendue à 80 euros, la différence de 20 euros est compensée par l'Etat ; si elle est vendue à 120 euros, la différence de 20 euros est reversée à l'État. Il ajoute que le tarif est **indexé**. Pour l'appel d'offres, le tarif plafond avait été fixé à 130 euros, mais a baissé grâce à la concurrence et à cette indexation. Il mentionne également qu'une règle européenne stipule que le critère prix doit représenter au moins 70%.

Jean-Mathieu KOLB, Directeur du projet des Eoliennes flottantes d'Occitanie (EFLO) - Ocean Winds

Concernant l'évolution géopolitique, l'intervenant note que l'inflation, la hausse du coût des matières premières ou encore les coûts de financement ont augmenté, impactant ainsi certains projets et pas seulement dans l'éolien offshore d'ailleurs. Il souligne qu'à sa connaissance **les États-Unis** sont le seul pays à avoir arrêté le développement de nouveaux projets d'éolien offshore, suite à l'élection de Donald Trump, mais indique qu'il n'a pas le pouvoir d'arrêter les projets déjà en cours.

► Deuxième partie

Yannick BOCQUENET, représentant de RTE

Il décrit les missions de RTE et indique que cela consistera notamment à relier les éoliennes à la terre ferme et cela consiste à collecter l'électricité produite, la transporter et la répartir sur l'ensemble du territoire là où se trouve la consommation. Il précise que le premier parc éolien produira 250 MW, et le deuxième atteindra 500 MW. L'objectif est de créer des liaisons sous-marines via des câbles pour un raccordement mutualisé. Il indique qu'un seul poste électrique sera établi pour agréger la production des deux parcs, soit un total de 750 MW. Le courant alternatif, couramment utilisé en France, sera adapté aux distances et puissances plus grandes, avec une élévation de la tension de 66 000 volts à 225 000 volts pour le transport sur de longues distances et une utilisation optimisée des câbles. Il décrit le fonctionnement des câbles souterrains classiques, raccordés au poste électrique, permettant de diffuser l'électricité à l'ensemble du territoire. Certains électrons resteront localement si la consommation est locale, avant d'être diffusés sur le réseau via les lignes existantes. Reprenant les propos de Frédéric Autric, il explique que les débats publics ont permis d'affiner les projets de raccordement pour limiter l'impact environnemental, validé en février 2024. Il précise que la démarche adoptée est itérative, elle vise à éviter et réduire les impacts, et seulement si nécessaire, à compenser les éventuels impacts résiduels. Le fuseau de raccordement de moindre impact qui a été retenu, évite le massif de la Clape et les étangs de Gruissan afin d'atteindre l'agglomération de Narbonne, puis se connecter au poste électrique existant à Livière. Il indique que les études de détail sont en cours pour déterminer le positionnement des ouvrages le moins impactant pour la biodiversité et prendre en compte les enjeux territoriaux. RTE prévoit de déposer son étude d'impact à l'été 2025, qui accompagnera de nombreuses demandes d'autorisations. Les travaux

devraient débuter début 2027 et durer de 4 à 5 ans, incluant les liaisons souterraines, les travaux sous-marins et le poste électrique en mer.

► Deuxième temps d'échanges avec le public

Jean-Luc THIBAUT, de l'association d'environnement ECCLA. Il exprime des interrogations sur la solidité du projet du poste de raccordement en mer, soulignant sa ressemblance avec une plateforme pétrolière. Il demande des précisions sur les sécurités mises en place et l'emplacement du poste, s'il se situe près des éoliennes ou plutôt à proximité des côtes. Il partage également son inquiétude, jugeant le projet esthétiquement peu attractif et le qualifiant de « laid ». Il se demande si des étudiants ou des architectes ont été consultés pour retravailler l'esthétique du projet, qu'il considère comme un sujet important pour limiter la pollution visuelle.

Yannick BOCQUENET, représentant de RTE

Il précise que le poste en mer sera en périphérie du parc, et aura une taille d'environ 50 mètres de haut et sera situé à 35 km des côtes. Selon lui, le poste ne sera pas ou peu visible. Il ajoute également qu'il préfère que les étudiants travaillent sur des projets plus pertinents.

Albert CORMARY, militant écologique, il revient sur la remarque de M. Thibault. Il se définit comme un militant écologiste engagé et souligne que des accidents de cargo existent, ce qui rend le risque d'heurter l'installation probable. Il pose par ailleurs la question concernant les pertes électriques en ligne et souhaite connaître leur importance.

Yannick BOCQUENET, représentant de RTE

Il confirme qu'il existe des pertes en ligne pour les ouvrages électriques, estimées à environ 2% sur l'ensemble du réseau. Il explique que ces pertes se situent au niveau des équipements bobinés, des transformateurs et lors du transport sur longues distances, qu'il s'agisse du réseau en mer ou à terre. Il indique que la notion de perte de charge a bien été prise en compte dans leurs études, concernant notamment les emplacements et les constructions souterraines. Il souligne également qu'il n'a pas été nécessaire pour le présent projet d'installer des dispositifs de compensation à terre de ces pertes de charge. Cela aurait demandé de trouver des espaces proches du littoral pour les installer.

Jean-Mathieu KOLB, Directeur du projet des Eoliennes flottantes d'Occitanie (EFLO) - Ocean Winds

Il complète en soulignant que les risques maritimes constituent une problématique centrale dans ce débat. Il indique que sur les 7 500 éoliennes en mer en Europe, seulement un accident majeur a été recensé, au Pays-Bas, sans naufrage

heureusement. Il précise que la zone définie pour l'installation a pris en compte le trafic maritime, afin d'éviter les zones empruntées par de gros navires.

Bastien MOUGIN de la préfecture maritime de la Méditerranée, il ajoute que les services de l'État, y compris la préfecture maritime, sont responsables de la sécurité en mer. Dès le départ, ils ont travaillé en collaboration, et une phase d'analyse des risques ainsi qu'une cartographie d'usage seront réalisées. Il ajoute que les réponses opérationnelles évolueront avec le temps et que des arrêtés préfectoraux seront mis en place pour protéger la zone autour des parcs. Il explique que les services de l'État disposent de moyens adaptés pour réagir rapidement en mer en cas d'accident, en collaboration avec la gendarmerie maritime, les douanes, la police, et la marine.

Bernard PEREZ, président du comité des pêches d'Occitanie, il profite de l'intervention de la préfecture maritime pour prendre la parole et indiquer que les pêcheurs professionnels sont également présents en permanence et restent particulièrement vigilants, prêts à intervenir immédiatement si nécessaire.

Jean SARRAZIN, académie des sciences et lettres de Montpellier, il s'interroge sur la proportion du coût d'un investissement de raccordement par rapport au projet global et se demande également s'il existe des surcoûts liés au caractère intermittent des raccordements.

Yannick BOCQUENET, représentant de RTE

Il indique qu'en ce qui concerne le coût du raccordement, il correspond au même ordre de grandeur évoqué plus tôt par Jean-Mathieu KOLB pour le parc, soit environ un milliard d'euros. Ce coût se justifie par l'inflation mentionnée précédemment. Bien que le matériel utilisé soit le même, le projet sera plus coûteux qu'en 2021, lorsque le budget initial était d'environ 800 000 euros.

► Troisième partie

Rémi CHECCHIN chef de projet éolien en mer de la Direction général de l'énergie et du climat.

Il indique que son propos se concentrera sur l'AO9, qui constitue la seconde partie du projet. L'AO9 comprend quatre projets : un au sud de la Bretagne, un au large d'Oléron et deux en Méditerranée, en extension des deux projets AO6. L'objectif est de trouver deux nouveaux lauréats pour ces projets, qui ne seront pas nécessairement les mêmes que pour l'AO6. Le projet reste sous réserve d'obtention des autorisations, et c'est l'État qui demeure responsable de leur attribution. Il précise que les projets seront attribués d'ici la fin de l'année 2025. Actuellement, ils sont dans une phase de concertation avec les 12 candidats ayant postulé à l'AO, lancé en juillet 2024, et qui se poursuit aujourd'hui pour affiner le cahier des charges. Il évoque également une règle européenne, le Net Zero Industry Act (NZIA), qui pourrait favoriser l'industrie européenne par rapport à des pays tiers, ce qui n'était pas encore possible pour l'AO6.

Ce règlement permettrait d'ajouter des clauses de bilan carbone. Il souligne que l'AO9 conservera de nombreux grands principes de l'AO6, notamment l'insertion professionnelle, le financement participatif, les prestations réalisées par des PME, le fonds de la biodiversité, le fonds de mesures ERC, et le financement des actions territoriales.

Frédéric AUTRIC, directeur de projet éolien flottant – DREAL Occitanie

Il explique qu'une phase de concertation est en cours pour la mise à jour de la stratégie de façade, permettant au public de s'informer et de contribuer avant son adoption à l'automne. Il précise qu'une participation électronique (PPVE) sera ouverte avant l'été pendant trois mois. Concernant l'éolien en Méditerranée, il souligne que trois nouvelles zones de développement ont été définies, avec des appels d'offres prévus sur les dix prochaines années pour les deux premières zones. Le premier parc de 2 000 MW dans le Golfe du Lion Centre devrait être opérationnel en 2035, suivi d'un projet d'1 GW en 2040, puis d'un troisième parc d'1,1 GW au large du Roussillon d'ici 2050. Il indique qu'environ 300 éoliennes devraient être installées d'ici 2050, couvrant la consommation de 11 millions de personnes, soit l'équivalent de la population des régions en Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cela représentera environ 6 GW pour la façade méditerranéenne, pour un objectif global de 45 GW pour toutes les façades maritimes. Il rappelle que les informations sont disponibles sur le site de la Direction interrégionale de la mer Méditerranée et que les avis peuvent être déposés sur le site Géolittoral jusqu'au 12 avril. Une lettre d'information est aussi disponible pour suivre l'évolution des projets.

► Troisième temps d'échanges avec le public

Bernard PEREZ, président du comité des pêches d'Occitanie, Il tient à remercier les services de l'État et les porteurs de projet pour tout ce qui a été dit et tout ce qu'on apprend au fur et à mesure. Il rappelle qu'au débat public, la question du suivi après l'installation des éoliennes avait été soulevée et qu'il aimerait obtenir une réponse claire à ce sujet, surtout avec les nombreux projets de construction en cours. Il mentionne également que, initialement, les pêcheurs (à 99%) étaient opposés au projet, car cela réduisait l'espace de travail et engendrait de nouvelles réglementations. Il annonce la création de PMS (Pêcheurs Méditerranée Services) et profite de l'occasion pour présenter M. Suchet, le directeur. Il précise qu'ils sont en train de s'organiser et espèrent être les lauréats des futures consultations lancées par les porteurs de projets pour la fourniture de moyens nautiques nécessaires à leurs projets. Il souligne l'importance de travailler ensemble et exprime sa satisfaction que tout se passe pour le mieux.

Jean-Luc THIBAUT, de l'association d'environnement ECCLA. Il informe qu'il existe le site internet de RTE appelé éco2mix ([www. https://www.rte-france.com/eco2mix](https://www.rte-france.com/eco2mix)), où l'on peut consulter la production instantanée

d'électricité en France, en Occitanie ou en Bretagne. Il explique également, selon lui, qu'il serait préférable de prendre en compte la consommation globale et de la diviser par le nombre d'habitants, en tenant compte des communes, des usines environnantes, etc., plutôt que de se limiter uniquement à ce que consomment les habitants.

Albert CORMARY, militant écologique, Il demande d'où proviendront les 1 milliard d'euros et regrette que des éoliennes soient installées dans des endroits où il aimait emmener son petit-fils, car l'horizon y était entièrement dégagé. Il souhaite également des précisions sur le lieu d'assemblage des éoliennes à Port-la-Nouvelle. Enfin, il s'interroge sur la filière de l'hydrogène et Port, même s'il n'attend pas forcément de réponse immédiate.

Yannick BOCQUENET, représentant de RTE

Il rappelle qu'« il n'y a pas d'argent magique », reprenant les mots de M. Comary, et précise que le financement provient du TURPE (Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité), payé par tous les utilisateurs de l'électricité.

Frédéric AUTRIC, directeur de projet éolien flottant – DREAL Occitanie

Il souligne que la mer est un espace encore vierge d'aménagements humains, mais qu'elle est déjà utilisée par des navires notamment et qu'il est nécessaire de l'utiliser pour atteindre les objectifs climatiques. Il affirme que les éoliennes seront très peu visibles de la terre et illustre son propos en comparant cela à un objet de 8 mm tenu devant soi à 1 mètre. Il reconnaît qu'elles seront plus perceptibles en s'approchant en bateau, mais il préfère y voir un nouveau paysage énergétique plutôt qu'une contrainte visuelle. Enfin, il rassure sur la faisabilité du projet d'assemblage à Port-La-Nouvelle et précise que six unités d'éoliennes y seront intégrées.

Il explique que la production du réseau électrique est largement décarboné à plus de 90 % et que ce projet vise à alimenter en priorité le territoire proche du parc. Il souligne que les parcs méditerranéens représenteront une part de 13% des 45GW, tout en rappelant que la principale contribution reste celle de Manche-Est-Mer-du-Nord.